

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 35 (1988)
Heft: 9

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection contre les rayonnements ionisants

L'ère audio-visuelle

Mpl/C.S. Quelle est, aujourd'hui, la meilleure façon de faire passer un message? La photo et l'écriture sont passées de mode et pour marquer l'esprit du public, rien ne remplace le film. Des situations vécues et fictives, des images fortes projetées sur écran et commentées suscitent plus d'intérêt auprès des spectateurs et permettent une réelle prise de conscience des dangers existants, des moyens de les combattre et de l'action de la protection civile.

C'est pourquoi, l'Office fédéral de la protection civile a fait réaliser une douzaine de courts et moyens métrages sur des thèmes divers, tels que les radiations, la protection des biens culturels, les femmes dans la PCi, la prévention,

etc ... Ce souci d'information préoccupe également nos voisins européens. Ainsi, la Commission des Communautés européennes présente une série de films sur divers aspects de sécurité sociale, médicale et industrielle.

Sous le titre «Protection contre les rayonnements ionisants», 5 courts métrages ont été réalisés, illustrant les risques auxquels pourraient être exposés le personnel travaillant dans les laboratoires, les hôpitaux, les centrales nucléaires, les personnes chargées du transport et de la récupération du matériel irradié, ainsi que les forces d'intervention de secours en cas de sinistres. Cette série de films est une initiation logique, détaillée et précise, comprenant des graphiques spécialement

conçus dans une optique didactique, et illustrée de nombreux exemples de situations vécues. Chacun des 5 films présente un aspect différent:

1. Les données scientifiques: qu'est-ce que la radioactivité et quels sont ses effets?
2. Quantités et unités de mesure dans la protection d'irradiation.
3. Les principaux risques d'irradiation (internes et externes).
4. Contrôle des risques d'irradiation: moyens de protection tels les écrans protecteurs, la distance et le temps.
5. Mesure des risques d'irradiation: caractéristiques, fonctionnement et limites des appareils de mesure et de détection.

De plus, un document pédagogique détaillé accompagne chaque cassette vidéo et fournit de nombreuses explications complémentaires à la projection du film.

Renseignements, prix et adresse du distributeur sont à demander à la rédaction. ▲

Inserate im ZIVILSCHUTZ

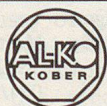
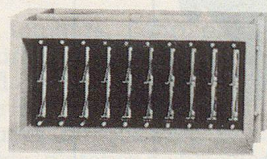
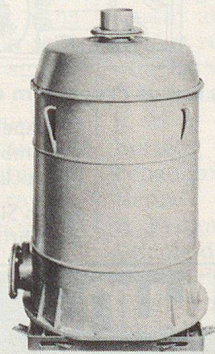
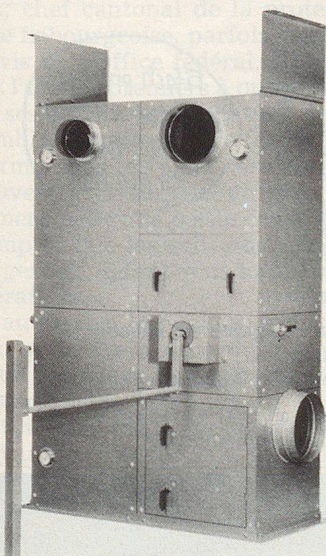
**bieten den Gemeinden bewährte
 und preisgünstige Angebote.**

ORION-Voll-Sortiment für die Schutzraumtechnik

Die bewährten Schockgeräte VA 1200 – VA 4800 werden ergänzt durch Gasfilter, Explosionsschutz-Ventile, Überdruck-Ventile und Schutzraumtüren.

Sämtliche BZS-Zulassungen sind vorhanden.

Eine sinnvolle Programm-Ergänzung, um dem Kunden «alles aus einer Hand» zu bieten.



ORION AL-KO AG
Industriestrasse 176
CH-8957 Spreitenbach

Telefon 056/70 13 00
Telefon 826 013 ORIO CH
Telefax 056/71 24 49

Salles de boxe, de bricolage, de réunions. Non seulement les Suisses s'abritent sous-terre, mais ils s'y instruisent. (Abri de Villars-sur-Glâne)



L'utilisation civile des abris dans le canton de Fribourg

Rendez-vous à 20 h à l'abri!

Mpl/C.S. Qui a dit que les abris de PCi étaient des constructions coûteuses et inutilitaires? En tout cas, en temps de paix, ils représentent plusieurs centaines de m² de locaux, mis à la disposition de la population. Du moins, tel est le cas dans le canton de Fribourg, où les abris publics accueillent, jour après jour, jeunes et moins jeunes pour des activités des plus diversifiées.

«Il y a 15 ans, le canton de Fribourg était innovateur, du moins en ce qui concerne l'utilisation des abris à des fins civiles, déclare Jean-Paul Donzallaz, chef cantonal de la protection civile fribourgeoise, parfois même contre l'avis de l'Office fédéral. Notre canton fut l'un des premiers à ouvrir les portes de ses abris à la population, car il nous semblait judicieux de ne pas laisser dormir sous terre des constructions qui souvent représentent un gros investissement pour une petite commune. Sans compter que les salles de réunion font en général défaut dans toutes les agglomérations.»

Si au départ, la population fut quelque peu réticente à descendre en sous-sol pour pratiquer un sport, un hobby ou participer à une réunion de travail, l'utilisation civile des abris protégés est aujourd'hui entrée dans les habitudes.

L'abri tout usage

Dans de nombreuses communes fribourgeoises, telles Avry, Jeuss, Vuar-marens, Vesin, Bussy ou Châtillon, les locaux de la PCi sont utilisés comme salles communales, autorisant des réunions officielles, des réceptions, des

fêtes, des conférences ou des expositions. Un aménagement sommaire et quelques éléments de décoration permettent de rendre les lieux moins austères.

Les grands abris, comme ceux de Marly et Bossens, sont convertibles en parkings. A Wuennewil-Flamatt, à Fribourg, à Cugy et à Châtel-St-Denis, on y loge les troupes de l'armée.

L'expérience la plus originale fut, sans nul doute, celle réalisée dans le poste sanitaire de secours de Fribourg, utilisé pendant près de dix ans comme Auberge de Jeunesse. Les lits d'hôpitaux avaient été simplement remplacés par du matériel plus robuste. Logement simple et bon marché, cette AJ originale a connu un brillant succès, jusqu'à l'aménagement de l'Hôpital des Bourgeois, qui a pris actuellement le relai de l'hébergement des jeunes voyageurs. Quant au poste sanitaire, il a été nettoyé et rendu à sa première destination. «Ce fut une expérience très positive et très utile, explique M. Donzallaz. Il n'y a eu ni casse, ni plainte. Le tarif des nuitées, volontairement bas, suffisait cependant à couvrir les frais d'entretien.»

A Fribourg toujours, l'abri public de l'Ecole du Jura sert de salle d'entraînement à des clubs de ping-pong et de tirs à air comprimé, de centre de loisirs pour les jeunes du quartier, de local pour les scouts, d'atelier de bricolage et de lieu de répétition de groupes rock, heureux de pouvoir s'en mettre plein les oreilles sans déranger les voisins! Et pour égayer les murs, enfants et adoles-

cents ont réalisés de grandes fresques colorées.

Dans les règles

Au chapitre des exigences, les locaux doivent être utilisables pour la PCi dans les 24 heures. De même, ils doivent être libérés régulièrement pour les exercices annuels de protection civile. Aux dires de M. Donzallaz, l'utilisation civile ne répond nullement à un souci de rentabilité. Les locaux sont souvent mis gratuitement à la disposition des mouvements de jeunes, ou loués pour une somme symbolique, afin de couvrir les frais d'entretien. Seul le logement des troupes peut être qualifié de rentable.

Qu'on se rassure cependant. Les abris publics sont contrôlés chaque année, lors des cours de chefs d'abris. Propreté, fonctionnement, adéquation aux normes de sécurité, rien n'échappe aux responsables. Quant aux abris privés, ayant bénéficié de subventions fédérales, ils subissent tous les cinq ans une inspection minutieuse par le personnel de l'organisme d'abri de la commune. La remise en état, voire la construction d'un nouvel abri en cas de modifications importantes, sont à la charge du propriétaire.

Carte de visite

Ouvrir les abris à la population, c'est permettre à chacun de découvrir indirectement la PCi, de se familiariser, dans un contexte agréable et sans menace, avec un type de protection souvent mal jugé, car méconnu des citoyens, qui n'y voient qu'un gouffre à impôts inutile et discutable, creusé et aménagé «selon les directives de Berne». De plus, sans dommage et sans frais excessifs, c'est offrir aux habitants des communes, des locaux à usages multiples, permettant ainsi à un plus grand nombre de réaliser leurs violons d'Ingres.

A noter que pour toute activité nocturne, il n'y a aucun désavantage à être sous terre! Et qui sait, peut-être dans quelques années, les abris de protection civile seront les hauts lieux de rendez-vous, salles sélects où l'on s'instruit, salons intimes où l'on cause, ou «coins branchés où l'on s'éclate...» ▣

Abris de la protection civile

Propriétaires agacés

Avis aux «heureux» propriétaires d'abris antiatomiques! Ils devront équiper leurs annexes souterraines de couchettes et de commodités. C'est obligatoire depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les abris du 1^{er} janvier 1986. Du même coup, ces locaux, qui ont parfois été transformés de manière insolite, devront recouvrer leur vocation originale.

«Etonnement, incompréhension, rires, puis agacement», telle est en abrégé la réaction de certains propriétaires d'abris. «Comment faire tenir cinq couchettes et un assortiment de toilette à sec pour huit personnes dans 6 m²?»

Par Adélita Genoud

Une question que se pose le propriétaire, à Meyrin, d'une petite villa et d'un abri, dont la grandeur est proportionnelle aux dimensions de la maison.

C'est la loi

Réponse: c'est la loi. En vertu de laquelle les propriétaires devront, d'ici à 1995, aménager dans les abris des lits empilables et des toilettes de secours. Cette mesure permettrait à la population de séjourner plus confortablement dans leur local souterrain en cas de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Le Service cantonal de la protection civile (PC) annonce déjà la couleur. Pour l'instant, plusieurs fonctionnaires suivent une formation. Et, dès 1990, ils

seront chargés de vérifier si les abris réalisés dans les communes sont bien conformes à cette disposition. En outre, sachez que les abris construits aujourd'hui doivent être automatiquement équipés de la fourniture précitée.

Privilegié

Genève a le rare privilège, à l'instar d'autres cantons suisses, de bénéficier d'une double subvention (cantonale et communale) lors de la construction d'abris. Mais ce n'est pas son seul avantage: ses services de protection civile font montre d'une grande compréhension à l'égard des propriétaires d'abris. Dans son courrier annonçant le contenu de la nouvelle ordonnance, la PC explique quel matériel utiliser ainsi que le montant des subventions qui seront allouées aux dits propriétaires. Voilà qui devrait calmer les esprits!

Mais en attendant d'assurer la sécurité des citoyens, les abris de la PC sont utilisés la plupart du temps comme dépôt. Ces dames y stockent, par exemple, leurs pots de confiture. Et plus généralement tout le surplus d'accessoires qui encombre la cave. Mais la PC a vu pire. Comme nous l'explique Hugues Genequand, directeur-adjoint du Service cantonal de la PC: «Une entreprise de la place n'avait rien trouvé de mieux que de transformer son abri en central téléphonique. Beau prince, nous n'avons pas infligé d'amende au responsable, mais nous l'avons obligé à restituer les subventions qu'il avait perçues pour la réalisation de son abri. D'autres aménagent l'espace en chambre frigorifique ou en carnotzet. Bref, nous avons tout vu ou presque.»

La protection civile fait preuve d'une grande tolérance à l'égard des propriétaires d'abris à l'imagination débordante. Elle exige toutefois que l'abri puisse être rendu à sa fonction initiale en 24 heures. ▀



Quand les abris deviennent des remises (Stolz).

LA SUISSE
Mardi 14 juin 1988

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

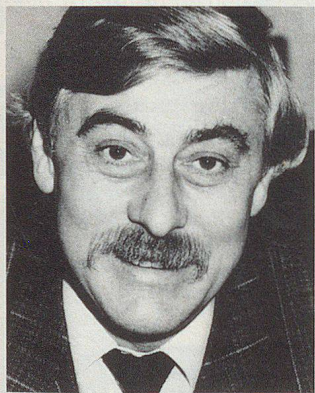
Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime. Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE,
Hofstetten SO, Degersheim SG,
Dielsdorf ZH, Gordola TI
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER

Interview

«Ceux qui font la protection civile communale»



André Hediger, conseiller administratif de la ville de Genève. (Photo AGPC)

Nom: Hediger
Prénom: André
Titre: Conseiller administratif délégué à la protection civile

Comment décrivez-vous votre fonction?

J'assume la responsabilité politique de l'état de préparation de la protection civile communale et de son aptitude à

protéger et secourir les personnes et les biens en cas d'événement grave.

Quel moment de la Protection civile préférez-vous?

Plutôt que citer un moment à situer dans le temps, je souhaite exprimer ma préférence pour l'idée que la protection civile est utile chaque jour. Ce qu'elle enseigne est irremplaçable et permet à chacun d'avoir un comportement adapté en cas d'accident.

En 1987, quel événement d'actualité vous a le plus marqué?

La prise de conscience de la part des autorités fédérales de la nécessité d'adapter la mission de la protection civile aux nouveaux risques technologiques.

Par quel moyen vous détendez-vous?

Par mon travail, parce que j'aime ce que je fais.

Que pensez-vous du travail de l'Etat-major de votre commune?

Grâce au dynamisme et aux compétences du chef local et de ses suppléants, l'Etat-major local est une équipe très soudée qui fait du bon travail.

Que pensez-vous des femmes dans la Protection civile?

J'espère que chacun est acquis à l'idée de la participation des femmes à la protection civile. Mais ce n'est là qu'un premier pas, il convient maintenant de créer les conditions qui permettront aux femmes d'accéder à tous les niveaux de responsabilité dans cette organisation.

Comment concevez-vous l'information dans la Protection civile?

L'information doit absolument sortir des milieux concernés par la protection civile pour toucher l'ensemble de la population. Une information dans les écoles, par exemple, me semble une bonne idée.

Quelle découverte scientifique, ces cinq dernières années, vous semble la plus importante?

Toutes les découvertes, grandes ou petites, qui apportent aux hommes une amélioration de leurs conditions de vie.

Pour quel personnage avez-vous le plus d'admiration?

Mon respect est acquis aux femmes et aux hommes qui ont œuvré et qui œuvrent en faveur de la paix dans le monde.

Quel progrès en mesure d'apporter une amélioration de la Protection civile souhaiteriez-vous?

Que la protection civile devienne véritablement l'affaire de tous et pas seulement des personnes soumises à l'obligation légale de servir. ▲

Schutzraumliege-System MV3 BZS schockgeprüft

für Schutzräume bis 200 Schutzplätze

3er-Schutzraumliegestelle MV3 292.60

6er-Schutzraumliegestelle MV3 611.20

9er-Schutzraumliegestelle MV3 929.80

VARGA AG Metallwarenfabrikation
Chamerstr. 14 6343 Rotkreuz Tel. 042-64 12 89

